

Réunion extraordinaire du 17 août 2021 à 20 :17.

(Yves Turgeon) • Bonsoir et bienvenue à cette assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Anselme du 17 août. Ce soir, on se réunit spécialement pour modifier un règlement qui a trait à la construction de maisons, donc c'est l'article, c'est le règlement 400...excusez-moi, c'est le règlement 424.

• He... 474

(Yves Turgeon) • 474 pardon. Donc, y a d'abord, il y a un avis de motion. Puis, ensuite, il y a la première lecture, première adoption du règlement, ben la modification à vrai dire, donc ça concerne principalement là, des fenêtres, des porte-à-faux, puis les structures vitrées, les cheminées. Alors, c'est des marges qu'on doit, on doit réglementer au niveau de ces éléments d'architectures là. Donc, y a en un point un, y a adoption de cet avis de motion. Et puis, ça prendra un proposeur, un sec... non, un avis de motion c'est seulement un proposeur. Est-ce qu'on vote? Non, on ne vote pas en bloc. Est-ce qu'il y a un proposeur? Donc, 1.1,

• Dominic Bernier propose

• Seconde, Dominic Blais.

(Yves Turgeon) • Un point zéro deux, on a la première lecture du règlement, la modification donc. Cette fois-ci, ça prendrait un proposeur et un secondeur.

(André Gagnon) • Je propose

(Réal Audet) • Je seconde

(Louis Felteau) • Proposé par André, secondé par Réal. C'est beau.

(Yves Turgeon) • Ceci mettrait fin à notre assemblée extraordinaire. Je vous remercie.

(Dominic Bernier) • Un proposeur pour la levée?

(Louis Felteau ) • Non, en fait, il n'y a pas d'autre sujet.